

MISSIONS JURIDIQUES

FIMA vous propose des missions juridiques modulables
selon votre structure et vos besoin

Juridique courant



- Le CLIENT décide de l'affectation de son résultat, lors de l'arrêté du bilan annuel
- FIMA produit la documentation juridique nécessaire, rapports, procès-verbal d'assemblée
- FIMA peut gérer les convocations aux assemblées (option hors forfait)
- FIMA gère la e-signature des documents auprès du client
- FIMA gère le dépôt en ligne des comptes auprès du greffe du tribunal de commerce compétent
- La documentation juridique est mise à disposition du client via notre portail collaboratif
- En synthèse, le client décide, FIMA établit ses documents juridiques